

AVIS DE L'ARES

n° 1ter/2016 du 3 mai 2016

Demande d'habilitation 2016-2017

Considérant le décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, notamment son article 86,

Considérant les critères et modalités de traitement des habilitations arrêtés par le Conseil d'administration de l'ARES en sa séance du 30 juin 2015,

AVIS

L'ARES a émis un avis favorable sur 3 demandes de masters organisés en alternance, sous réserve que ces masters soient mis en conformité en regard du décret sur l'enseignement supérieur en alternance dès l'adoption de celui-ci et qu'ils fassent l'objet d'un examen attentif par le Comité de pilotage.

Type long

- **Master en alternance en sciences informatiques**

Université de Mons - Arrondissement administratif de Charleroi (52). Domaine 17 (sciences)

- **Master en Sciences du travail, à finalité en alternance**

Université libre de Bruxelles – Arrondissement administratif de Charleroi (52). Domaine 6 (sciences politiques et sociales)

- **Master en Sciences du travail en alternance**

Université de Liège – Arrondissement administratif de Liège (62) . Domaine 6 (sciences politiques et sociales)
